

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 août 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Bernard Mallet conseiller

2024-08-414 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-08-415 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONVENTION.

CONSIDÉRANT la convention d'emploi à durée indéterminée intervenue le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.2 de ladite convention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil donne plein effet aux dispositions de l'article 11.2 de la convention;
- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, à signer pour et au nom de la Ville tout document à cet égard;
- QUE la trésorière soit autorisée à verser les indemnités prévues.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-08-416 AUTORISATION DE SIGNATURE. EMBAUCHE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec monsieur René Chalifoux;

CONSIDÉRANT que monsieur Chalifoux a dirigé la Ville de Mercier à la satisfaction du Conseil pendant près de 9 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur René Chalifoux à titre de directeur général de la Ville de Mercier;

- QUE monsieur Chalifoux exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements municipaux au directeur général;
- QUE le processus pour amender les règlements municipaux soit entrepris à cet égard, notamment en matière de délégation de pouvoirs;
- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le conseiller municipal du district numéro 3, monsieur Tony Bolduc, à signer pour et au nom de la Ville la convention d'emploi négociée.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 06.

La période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2024-08-417 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felix et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité